



Permis Mesure EAD jugement CRPC

Par Micka 17250

Bonjour,

À la suite d' un jugement en CRPC pour une conduite sous l' emprise de l' alcool, j' ai une interdiction de conduire un véhicule non équipé d' un dispositif EAD (ethylo-test) et ce pendant une durée de 4mois.

Cette interdiction concerne elle les cyclomoteur de moins de 50cc? Concerne t' elle les véhicules n' ayant pas besoin de permis de conduire ?

Mon permis AM n' est pas suspendu sur le site de ANTS contrairement aux autres et de plus je suis né en 1985 donc n' ai a priori besoin d' aucune autorisation pour la conduite de cyclomoteur.

Merci pour votre aide.

Mickaël.